

COMMENT DÉVELOPPER UNE RECONNAISSANCE TERRITORIALE SIGNIFICATIVE ?



Qu'est-ce qu'une reconnaissance territoriale ?

Une reconnaissance territoriale traditionnelle ou issue d'un traité est une déclaration reconnaissant la présence historique et continue des peuples autochtones dans un lieu spécifique. C'est un signe de reconnaissance et de respect qui montre une conscience de la relation que les peuples autochtones entretiennent avec la terre.

La reconnaissance territoriale est une tradition dans de nombreux peuples autochtones qui consiste à reconnaître la terre et les liens communautaires qui y sont liés lors de rassemblements et de cérémonies. C'est aussi l'occasion de remercier la terre et d'exprimer sa gratitude. Les peuples autochtones remercient la terre, les animaux, le Créateur et se remercient mutuellement. La reconnaissance territoriale est une excellente occasion de participer et d'honorer cette pratique.

Comment rendre une reconnaissance territoriale authentique ?

Une reconnaissance éclairée est authentique, précise, respectueuse et prononcée avec sincérité. Ce n'est pas une platitude. Les recherches pour savoir sur quel territoire se déroule une réunion ou un événement offrent l'opportunité de s'ouvrir sur le passé et de s'engager à contribuer à un avenir meilleur qui est l'essence même de la réconciliation.

Quand faut-il faire une reconnaissance territoriale ?

La reconnaissance est généralement faite au début d'une réunion ou d'un rassemblement. C'est l'occasion de faire preuve de bonne volonté et de montrer son respect envers les peuples autochtones. Elle encourage également la réflexion sur les relations historiques, actuelles et futures entre les peuples autochtones et la population de l'Ontario et démontre la signification de la terre et son importance pour leur culture, leurs cérémonies et leurs traditions.



COMMENT DÉVELOPPER UNE RECONNAISSANCE TERRITORIALE ?

Si vous planifiez ou assistez à une réunion avec une communauté ou une organisation autochtone, vous pouvez demander de l'aide au coordonnateur de la réunion concernant le protocole approprié pour la reconnaissance. Vous pouvez également consulter leur site internet pour connaître les lignes directrices du protocole ou interroger des collègues qui ont déjà travaillé avec la communauté ou l'organisation.

Les conseils suivants vous guideront pour l'élaboration de votre reconnaissance territoriale :

- La première étape consiste à déterminer sur quel type de territoire aura lieu la réunion – traditionnel ou conventionnel. Consultez la carte des traités du ministère des Affaires autochtones pour plus d'informations.
- Désignez une personne pour faire la reconnaissance. Il peut être opportun que la personne désire partager des informations sur sa relation avec la terre (par exemple, sa terre natale)
- La reconnaissance peut inclure des références aux communautés voisines (par exemple, la Réserve des Six Nations), des cultures/nations autochtones plus larges (par exemple, Anishinaabe) et/ou une zone visée par un traité (par exemple, Traité No 3).
- Déterminez s'il existe des communautés locales des Premières Nations, métisses, inuites ou autochtones urbaines à reconnaître.
- Savoir qui assistera à la réunion ou au rassemblement, pourra avoir un impact sur la reconnaissance territoriale.
- En cas de doute sur la personne à inclure dans une reconnaissance, soyez inclusif !
- Ajoutez une réflexion personnelle à une reconnaissance territoriale offrira plus d'authenticité et de pertinence. Réfléchissez aux questions suivantes : *Comment la relation entre les peuples autochtones et le territoire éclaire-t-elle mon travail ? D'où vient ma famille ? Comment suis-je arrivé(e) ici ? Quelles sont les loisirs que j'aime faire sur cette terre ? Quelles sont les personnes qui pratiquent ces activités avec moi ? Qu'est-ce que cela signifie pour moi d'être sur ce territoire ? Comment cette terre a-t-elle façonné ma vie ?*

